



LA PARTICIPATION CITOYENNE À LA VILLE DE BRUXELLES

COMMENT ÇA MARCHE ?

La Ville de Bruxelles s'engage pour la participation citoyenne, afin d'augmenter la visibilité, la compréhension et la qualité des politiques menées. Il s'agit aussi de donner aux citoyens les moyens de s'impliquer et de contribuer au développement urbain.

La Ville vise à inclure la plus large diversité possible de citoyens et citoyennes dans ces processus, pour que chacun.e puisse exercer une influence sur les décisions qui les concernent.

Qu'est-ce que la participation citoyenne ?

- Ce sont tantôt des processus collectifs d'information, d'écoute et de dialogue qui accompagnent la réalisation des projets publics (rencontres citoyennes, sondage, publications...). Dans ce cas, les méthodes déployées dépendent du degré d'influence que la Ville souhaite donner aux citoyens, en tenant compte de l'objectif du projet, de la demande de participation des citoyens, des contraintes de temps et de budget, de l'historique du dossier, etc.
- Ce sont tantôt des outils de délibération (Conseil de Quartier, Budget Participatif) qui s'appuient sur les besoins exprimés directement par les citoyens et s'accordent sur les réponses à y apporter.

La participation citoyenne peut revêtir différentes formes et intensités tout au long du développement d'un projet.

Pourquoi une participation citoyenne ?

- Pour donner les moyens aux citoyen.nes de s'impliquer dans les décisions qui touchent leur vie, leur ville, leur quartier.
- Pour augmenter la visibilité et la compréhension des enjeux locaux.
- Pour assurer une meilleure prise en compte des besoins et des aspirations, ce qui conduit à des décisions plus transparentes, et plus pertinentes.

La participation citoyenne favorise également un dialogue et une écoute entre citoyens et pouvoirs publics. En étant transparent sur les conditions de participation (le timing du projet, les phases du projet et le niveau de participation possible), la participation entend également contribuer à restaurer la confiance entre pouvoirs publics et citoyen.nes.

Pour qui ?

Pour chaque citoyen.ne qui souhaite :

- disposer d'une information transparente ;
- s'informer sur les enjeux locaux ;
- contribuer à l'élaboration de projets, en exprimant ses besoins et ses idées;
- dialoguer sur les politiques de la Ville.





Diverses parties prenantes peuvent apporter leur contribution aux processus participatifs. Pour chaque projet, une analyse permet d'identifier les différentes parties prenantes à solliciter : pouvoirs publics, associations, groupes de citoyens engagés, membres des conseils de quartier, professionnels, administrations, élus communaux, etc.



Comment ?

Il y a plusieurs niveaux de participation (appelés « **niveau d'intensité** »), selon l'évolution, les objectifs du projet et l'engagement possible envers le public.

Ce niveau d'intensité est défini en amont du processus et peut varier au cours du projet.

Niveaux d'intensité >	Informer	Consulter	Co-construire/ Concertier	Co-décider
Objectif de la participation	 <p>Les participants sont informés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de ce qui va se produire • de ce qui est en train de se produire • de ce qui s'est produit 	 <p>Les participants sont invités à donner leur avis individuel pour nourrir le processus. Ils ont le pouvoir de contribution.</p>	 <p>Les participants sont invités à alimenter, en intelligence collective, la mise en œuvre d'un projet. Ils ont le pouvoir de contribution et d'élaboration.</p>	 <p>Les participants travaillent dans une relation d'équivalence au pouvoir. Ils décident ensemble selon des processus de co-décision. Ils ont le pouvoir de contribution, d'élaboration et de co-décision.</p>
Engagement politique vis-à-vis du public	Le public est tenu informé	Nous vous tenons informés, nous vous entendons les besoins exprimés. Nous vous informons de l'influence de votre input sur la décision. L'intensité de cette consultation peut varier selon la phase du projet (ex. : demande de précisions quand on est en phase d'avant-permis, demande de conseil quand on est en phase de diagnostic).	Nous vous sollicitons pour des conseils directs et des approches innovantes. Nous nous engageons à intégrer vos recommandations au maximum. Vous avez la possibilité de participer à des groupes de travail.	Nous implémentons votre décision, après vérification des conditions de base pour la réussite du projet.
Exemples d'outils et de méthodes	<ul style="list-style-type: none"> • Site web • Foire aux questions • Flyers • Newsletter • Présence sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes • Rencontres citoyennes • Focus group 	<ul style="list-style-type: none"> • Conseils de quartier • Recherche de consensus • Panels citoyens • Conseils consultatifs • Observateurs citoyens dans un jury 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget participatif (vote) • Panel citoyen, intégré au sein d'un comité de pilotage, • Citoyens invités dans des jurys de sélection d'offres de marchés publics (avec droit de vote).



LES PROJETS MENÉS À LA VILLE DE BRUXELLES

Divers projets participatifs ont été initiés, avec des niveaux de participation qui peuvent évoluer selon le type de projet ou son stade de développement.

Les Conseils de quartier

Il s'agit d'un nouveau dispositif de participation qui vise à créer un espace de délibération activable pour plusieurs types de projets.

Plus spécifiquement, les conseils de quartier accompagnent le budget participatif, en analysant les besoins d'un quartier et les projets citoyens proposés. Ils se prononcent collectivement sur la liste des projets votés par les citoyen.nes. La décision finale concernant les projets à valider est soumise au Collège.

De plus, ils peuvent à la demande du Collège ou sur leur propre initiative remettre des avis sur les projets de la Ville.

Niveau d'intensité participative :
Co-construire / Concerter



 www.fairebruxelles.be/assemblies

Les Budgets participatifs

Le budget participatif marque la volonté de la Ville d'associer les citoyens aux décisions d'investissements publics pour leur quartier. Au travers d'un appel à idées, des projets sont élaborés en vue de répondre aux besoins et attentes concrètes des habitants.

Chaque année, le Collège détermine le ou les quartiers pour lesquels un budget participatif est déployé, en donnant un rôle actif au Conseil de quartier dans la mise en place et l'accompagnement du budget participatif.

Niveau d'intensité participative :
Co-décision



 www.fairebruxelles.be/processes



Le Plan GOOD MOVE

Niveau d'intensité participative :
Consultation, Information



Good move est le plan de mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, approuvé par le gouvernement le 5 mars 2020. Afin de développer ce plan au niveau de la commune, la Ville a souhaité se baser sur les besoins d'une multitude d'acteurs bruxellois et non bruxellois (communes, citoyens, partenaires socio-économiques, société civile...), pour constituer la base d'un processus participatif et d'une concertation avec des professionnels de terrain.



Afin d'éviter l'écueil de débats difficiles sur les mesures de mobilité elles-mêmes, la Ville de Bruxelles a fait le choix de se concentrer dans un premier temps sur le développement d'un diagnostic commun, alimenté par un large spectre de parties-prenantes.

Lors de cette première phase, il a également été proposé de co-définir les indicateurs susceptibles d'évaluer les effets et améliorations induites par les futures mesures prises. Les citoyens pouvant eux-mêmes se proposer pour contribuer à la collecte de données. Le processus participatif s'est donc concentré dans un premier temps sur ces éléments de diagnostic et d'évaluation.



www.fairebruxelles.be/processes/goodmove

Panel tram NOH : étude d'impact

Niveau d'intensité participative :
Co-décision



Un panel de citoyens (riverains, associations et commerçants) est invité à intégrer le comité de pilotage du projet pour co-décider du tracé du tram.



www.fairebruxelles.be/processes/tram



ETAPE 1
 Diagnostic



ETAPE 2
 Avant-projet

ETAPE 3
 Demande de permis

ETAPE 4
 Enquête publique et comité
 de consultation

ETAPE 5
 Réalisation

*

* Voir [page 9](#): informations sur les étapes des processus d'aménagement du territoire.



Panel tram NOH : étude d'aménagement

Niveau d'intensité participative :

Co-décision

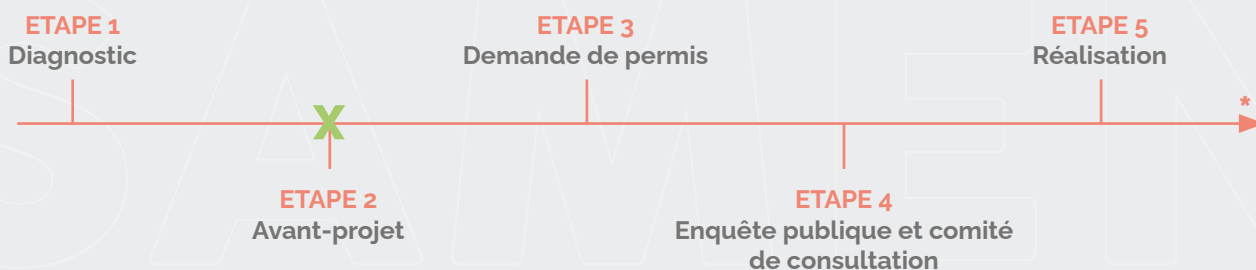


Un panel de citoyens (riverains, associations et commerçants) est invité à co-décider les propositions d'aménagement. Ils apportent des connaissances de terrain importantes (comptage des places de parking, placement arrêts de bus, etc.)

Des esquisses, tenant compte des lignes directrices prioritaires définies ensemble avec le panel, sont ensuite présentées à tous les habitants lors des rencontres citoyennes.



www.fairebruxelles.be/processes/tram



Rencontres citoyennes dans le cadre du développement du tram NOH

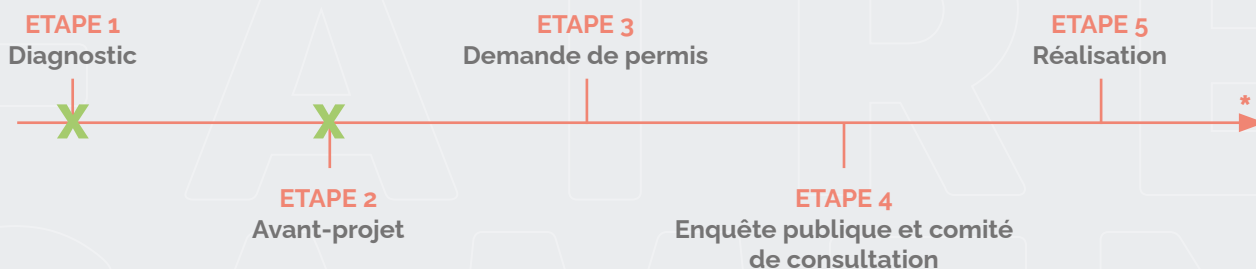
Niveau d'intensité participative :
Information et Co-construction



Des réunions informatives sont organisées pour les acteurs locaux, afin de leur présenter les avancées du projet et susciter un dialogue continu. Ces moments permettent de répondre aux questions les plus fréquemment posées. Pour le futur aménagement du Zavelput, une réunion de co-construction de la place a été organisée sur base des images 3D.



www.fairebruxelles.be/processes/tram



* Voir [page 9](#): informations sur les étapes des processus d'aménagement du territoire.



Square Duras

Le square Marguerite Duras, aussi appelé le square des Blindés est un espace central du quartier des quais. Ce parc participe à la trame verte faisant la liaison entre le centre du Pentagone et le parc Maximilien. Dans le cadre du réaménagement du Square Marguerite Duras par les Espaces verts de la ville de Bruxelles, une consultation des riverains (sondage, rencontres, marches exploratoires..) a permis de travailler sur la vision du parc et d'aider à la définition de l'avant-projet soumis au permis d'urbanisme.



www.fairebruxelles.be/processes/margueriteduras

Niveau d'intensité participative :
Consultation



ETAPE 1
Diagnostic

ETAPE 3
Demande de permis

ETAPE 5
Réalisation

ETAPE 2
Avant-projet

ETAPE 4
Enquête publique et comité
de consultation

Stalingrad

Un panel de citoyens (riverains, associations et commerçants) est invité à enrichir la proposition de réaménagement de l'avenue Stalingrad, après installation d'une nouvelle ligne de métro par la STIB. Des esquisses, tenant compte des lignes directrices prioritaires définies par le panel, sont ensuite présentées à tous les habitants lors d'une rencontre permettant aux élus et à l'administration de répondre aux questions, et d'écouter les préférences partagées.



www.fairebruxelles.be/processes

Niveau d'intensité participative :
Co-construction



ETAPE 1
Diagnostic

ETAPE 3
Demande de permis

ETAPE 5
Réalisation

ETAPE 2
Avant-projet

ETAPE 4
Enquête publique et comité
de consultation

* Voir [page 9](#): informations sur les étapes des processus d'aménagement du territoire.



Projet de développement ZIR4

L'aménagement de cette zone stratégique, porte d'entrée de NOH, mènera à la création d'une nouvelle école, une nouvelle crèche, des logements, des espaces verts, etc. Elle connectera NOH au canal et au BRYC (Brussels Royal Yacht Club).

Le conseil de quartier de NOH/Mutsaard était un partenaire privilégié au sein de ce projet : en intégrant un membre du conseil de quartier dans le groupe de réflexion composé des partenaires externes à la Ville, correspondant essentiellement à des instances régionales ayant des intérêts dans la zone.

Le conseil de quartier a également alimenté et remis un avis sur l'étude. De plus, des réunions informatives sont organisées pour les acteurs locaux, afin de leur présenter les avancées du projet et susciter un dialogue. Ces moments permettent de répondre aux questions les plus fréquemment posées.

Niveau d'intensité participative :
Consultation



Embellisseurs

Les citoyens sont informés et sollicités pour devenir acteur de changement. Devenir « embellisseur », c'est agir pour un quartier plus agréable dans l'une des trois thématiques suivantes :

- Propreté : devenez exemplaire en matière de propreté, triez vos déchets, organisez un ramassage collectif...
- Végétalisation : semez, plantez, fleurissez, adoptez un pied d'arbre, installez des bacs potagers ou une plante grimpante...
- Zéro déchet : mettez vos poubelles au régime, refusez les emballages, réparez, recyclez, compostez...

Niveau d'intensité participative :
Information et consultation



 <https://vegetalisons.bruxelles.be/>

* Voir [page 9](#) : informations sur les étapes des processus d'aménagement du territoire.



Plan Climat

La Ville de Bruxelles élabore un nouveau Plan d'Action Climat qui associera une diversité d'acteurs: les citoyens, les associations, les institutions, le CPAS, les sociétés de logement... Pour que les actions mises en place répondent aux besoins de chacun et dans l'intérêt de tous, au printemps 2021, de nombreuses rencontres ont été organisées dans les quartiers et avec des experts citoyens sur des thématiques variées. Ces moments d'échanges et de dialogue ont permis de dégager les bases de l'implication citoyenne dans ce nouveau plan climat.



<https://www.bruxelles.be/plan-climat>

Niveau d'intensité participative :
Information, consultation



**Vous voulez suivre les projets participatifs menés à Bruxelles-Ville,
apporter votre contribution, soumettre des projets ou des idées ?
Rendez-vous sur www.fairebruxelles.be**



COMPRENDRE LA LIGNE DU TEMPS DES PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Étape 1 : Diagnostic

Les différents groupes cibles sont sollicités pour identifier les besoins liés à l'utilisation de l'espace public. Ces contributions sont intégrées dans le processus de réalisation de l'avant-projet.

Étape 2 : Avant-projet

Les services internes de la Ville analysent les propositions et réalisent un ou plusieurs avant-projets. Ceux-ci sont présentés aux personnes qui ont contribué au processus participatif. Ils sont invités à donner leur avis sur les plans.

Étape 3 : Dépôt du permis d'urbanisme

Le Collège du Bourgmestre et Echevins valide l'avant-projet et dépose une demande de permis d'urbanisme auprès de la Région. Des réactions formelles peuvent alors être soumises via l'enquête publique.

Étape 4 : Enquête publique et comité de consultation

Dans le cadre de la procédure d'autorisation, une enquête publique et un Comité de concertation sont organisés.

Durant 2 semaines, des affiches rouges annoncent l'enquête publique dans le périmètre concerné. Chacun a ensuite la possibilité de consulter le dossier de construction en ligne ou au service d'urbanisme de la Ville, et de réagir sur les plans. Toute personne qui le souhaite peut également être invitée au comité de concertation. Lors du comité de concertation, les plans sont présentés et chacun peut poser des questions ou formuler des objections. Le Comité de concertation émet alors un avis, auquel le projet doit se conformer.

Étape 5 : Réalisation

Dès que le permis a été délivré, les travaux peuvent commencer. Comme pour tout projet de réaménagement, les entreprises de services publics ont d'abord la possibilité de renouveler leurs installations.